



Loyers impayés de mon locataire

Par **topodevich**, le **03/06/2016** à **16:07**

Bonjour,
Je loue ma maison principale (dans le Morbihan) vu que je travaille à 400 km de chez moi.
Mon locataire ne paye pas depuis janvier (5 mois déjà), j'ai mandaté l'agence AVIS de Vannes lesquels on un pouvoir pour s'occuper de tout et j'ai adhéré aussi l'assurance loyer impayé. Normalement, l'assurance Verspieren doit m'indemniser au but de 3 mois et ils ne l'ont pas fait (toujours des excuses). Je suis en difficulté financière vu que moi même, je dois payer mon loyer en Charente.
Quels conseils pouvez vous me donner ?
Cordialement.

Par **morobar**, le **03/06/2016** à **16:12**

Bonjour,
[citation] j'ai mandaté l'agence AVIS de Vannes lesquels on un pouvoir pour s'occuper de tout [citation]
Commencer par questionner votre mandant pour connaître les démarches entreprises pour recouvrer la créance et/ou se débarrasser du locataire défaillant.
[citation] l'assurance Verxxxxxx doit m'indemniser au but de 3 mois [citation]
Ce délai en quoi il consiste ?
Est-ce un délai avant mise en mouvement des garanties, ou un délai maximum d'instruction du dossier ?

Par **topodevich**, le **03/06/2016** à **16:27**

le délai a été donné par l'assurance, au but de 3 mois ils indemnisent normalement. Je les ai contacté et ils m'ont dit qu'ils sont envoye un cheque le 19/05, et bien sur, l'agence ne l'a jamais reçu.
Le locataire part le 30/06 mais j'ai besoin de l'argent du par l'assurancern
Merci

Par **morobar**, le **03/06/2016** à **16:48**

L'assureur doit verser l'indemnité à la victime, vous, et non à l'agence.
Vous avez en effet un droit direct sur celle-ci.

Par **topodevich**, le **03/06/2016** à **19:26**

ok, mais comment j'ai signé un mandat a l'agence, c'est eux qui doivent le recevoir, j'ai contacté l'assureur et ils ont eu du mal a m'en parler, vu qu'ils communiquent avec l'agence....
Je vais les recontacter des lundi, merci beaucoup

Par **Lag0**, le **03/06/2016** à **19:29**

Bonjour,
Il est fort probable qu'en agissant ainsi, l'agence prélève sa commission sur le dédommagement de l'assurance (comme elle le ferait sur le loyer).
Ceci ne me semble pas légal (à confirmer), donc y faire attention...

Par **topodevich**, le **03/06/2016** à **21:58**

merci beaucoup, justement, je vais faire attention a ça aussi!
Et la caution?, mon locataire partira sans payer le 30/06, je dois lui rembourser?

Par **morobar**, le **04/06/2016** à **08:25**

Bien sur, en sus avec un bouquet de fleurs et une boîte de chocolats.
D'après vous à quoi sert le dépôt de garantie (et non la caution) ?